

**TELETRANSMIS AU  
CONTROLE DE LEGALITE**

Sous le N° 017 - 200000578 -- 2014 <sup>013</sup>

0 -- 300114 - DC 124 - DE

Accusé de Réception Préfecture  
Reçu le : 10 02 2014

**SYNDICAT MIXTE DU PAYS MARENNES OLERON  
COMITE SYNDICAL DU 30 JANVIER 2014**

**DELIBERATION**



**2014 (1) - 124**

Convocation au comité  
Syndical :  
20 janvier 2014

Date d'affichage de la  
convocation :  
20 janvier 2014

Délégués en exercice :  
30  
Délégués présents :  
18  
Nombre de votants :  
22

Le 30 janvier deux mille quatorze à 14 h 30, le comité syndical s'est réuni en séance publique à la Maison des Initiatives et des Services à Marennes, sous la présidence de Monsieur Mickaël VALLET.

**PRESENTS** : Jean-Marie PETIT, Monique CHARRIER, Jean-Luc ROUSSEAU, Jean-Yves MENADIER, Mickaël VALLET, Maurice-Claude DESHAYES, Ghislaine BEGU-LE-ROCHELEUIL (pouvoir de M. Parent), Claudine BOUFFARD (suppléante de M. Vernoux), Alain LATREUILLE, Patrick TREUSSART (pouvoir de M. Massé), Claire LIENART (suppléante de Mme Blanchard), Annie CHARTIER (pouvoir de M. Proust), Patrick MOQUAY, Jean-Pierre DUPUY, Annick NORMANDIN, Catherine BAZIN (pouvoir de Mme Baudin), Jacques VERWICHT (suppléant de Mme Ragusa), Jean-Serge LINYER (suppléant de M. Boulard).

**ABSENTS EXCUSES** : Patrick ROBERT, Jacky VERNOUX, Francine BAUDIN (pouvoir à Mme Bazin), Jérôme LEGERON, Jean-François LAGARDE, Johanna MIGEON, Jean-Michel MASSE (pouvoir à M. Treussart), Jean-Claude COULON, Chantal BLANCHARD, Eric PROUST (pouvoir à Mme Chartier), Philippe VILLA, Michel PARENT (pouvoir à Mme Bégu-Le-Rocheleuil), Micheline HUMBERT, Marie-Claude RAGUSA, Patrice BOULARD, Hervé CHEVILLARD.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Annie CHARTIER

**ETAIENT EGALEMENT PRESENTS** : Jean-Claude MERCIER Directeur Général des Services, Catherine POCQUET Secrétaire.

**124 - RENOUELEMENT DE POSTE CHARGE DE MISSION « ECONOMIE LOCALE ET CREATION D'ENTREPRISE »**

- Vu les dispositions statutaires de la loi du 13 Juillet 1983,
  - Vu les dispositions statutaires de la loi du 26 Janvier 1984 en ses articles 136 et 3 alinéa 4,
  - Vu le décret 88-145 du 15 Février 1988,
  - Vu la loi 84-46 article 4 du 11 Janvier 1984,
  - Vu le Contrat Régional de Développement Durable 2007-2013,
  - Considérant la délibération du 19 mars 2009 portant ouverture d'un poste de chargé de mission "Economie locale et création d'entreprise" et la nécessité de poursuivre cette mission, dont le contenu est le suivant :
- accueil, l'information et l'orientation des porteurs de projets de création et de reprise d'entreprises dans le cadre de l'opération régionale des «Ateliers de la Création»;

- accompagnement des porteurs de projets et l'aide au montage des dossiers présentés au Jury des «Bourses Régionales Désir d'Entreprendre»;
- suivi administratif et financier de ces dispositifs et la participation au réseau régional des animateurs des «Ateliers de la création»;
- animation et le développement du réseau local des acteurs publics et privés, partenaires des «Ateliers de la Création» et du développement économique;
- collaboration aux politiques de développement économique des communautés de communes.
  - Mais également:
    - contribution aux actions de formation destinées aux créateurs et chefs d'entreprises, et assurer leur développement et leur promotion;
    - participation au plan d'actions partenariales en faveur du développement économique, de l'emploi, de l'insertion et de la formation, définies par le projet «Emploi et Territoire», et s'associer en particulier au projet de la future «Maison des Initiatives et des Services»;
    - contribution à l'animation du club d'entreprises du Pays;
    - élaboration et mise en œuvre de nouvelles procédures de travail et des initiatives répondant aux problématiques du territoire et de son tissu socio-économique;
    - préparation et/ou animation des réunions (locales, régionales ou nationales) pouvant associer élus, acteurs institutionnels et socioprofessionnels;
    - communication sur ses missions à travers les supports de diffusion du Pays (journaux, site Internet, supports dédiés).

En outre, d'autres missions dont la nature sera définie par l'autorité en fonction des circonstances pourront éventuellement lui être confiées.

**Après avis favorable du bureau du 16 janvier 2014,**

**Sur proposition du Président,**

**Le Comité Syndical après délibération, à l'unanimité des membres présents,**

**DECIDE :**

- **D'AUTORISER** le Président à prolonger le poste de Chargé de mission «Economie locale et création d'entreprise» à temps complet à compter du 16 mars 2014 pour une durée 1 an (conformément à l'article 3 alinéa 5 de la loi du 26 janvier 1984),
- **DE RAPPELLER** que le niveau de rémunération fait référence à la grille correspondant au grade d'attaché,
- **D'AUTORISER** le Président à signer toutes les documents relatifs au recrutement d'un agent contractuel pour une période de 1 an.
- **DE DIRE** que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget 2014.

**Ainsi fait et délibéré et ont signé sur le registre tous les membres présents.**

Pour copie conforme,  
Le Syndicat Mixte du Pays Marennes Oléron  
Fait à Saint-Pierre d'Oléron, le 31 janvier 2014

**Le Président,**



**Mickaël VALLET**

**Maire de Marennes  
Conseiller Général**